



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-Alarme-en-salle-de-commandes-et-reaction-un-peu-trop-lente-de-l-exploitant>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : Alarme en salle de commandes et réaction un peu trop lente de l'exploitant**

24 mai 2019

France : Dampierre : Alarme en salle de commandes et réaction un peu trop lente de l'exploitant

Une alarme se déclenche le 10 mai 2019 en salle des commandes du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loiret). Alors qu'un essai est en cours, un tableau électrique alimentant plusieurs systèmes de sauvegarde utilisés en cas d'accident est "en défaut".

Difficile d'avoir une vision claire des événements, de leurs causes et conséquences tant la communication de l'exploitant est évasive et laconique. Mais ce que prescrivent les règles générales d'exploitation dans une telle situation est très clair : le repli du réacteur (diminuer la pression et la température du circuit primaire) aurait dû être engagé dans l'heure. L'exploitant n'a cependant pas été capable de réagir à temps. Il aura mis presque le double du temps. Il n'a pas été capable d'identifier rapidement quels systèmes de sauvegarde ce tableau alimentait.

Ce que dit EDF :

Non-respect de délais prescrits par les règles générales d'exploitation

Publié le 24/05/2019

Le 10 mai 2019, l'unité de production n°1 de la centrale de Dampierre-en-Burly est en fonctionnement. Lors d'un essai périodique [1], une **alarme se déclenche en salle de commandes**. Les opérateurs constatent qu'**une armoire électrique, pilotant certains matériels de sûreté, est en défaut**.

Conformément aux procédures, **ce dysfonctionnement nécessite d'arrêter l'unité de**

production sous 1h et d'amener le réacteur vers des paramètres requis par les règles générales d'exploitation sous un délai de 8h. L'analyse du défaut et les actions nécessaires pour terminer l'essai périodique en cours ont entraîné un **dépassement de ces délais**.

Ceux-ci constituent un **écart aux règles d'exploitation**, et bien que n'ayant eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, cet événement a été déclaré le 21/05/2019 par la Direction de la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, comme événement significatif sûreté de **niveau 1** sur l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-dampierre/actualites/non-respect-de-delais-prescrits-par-les-regles-generales-d-exploitation>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

Publié le 29/05/2019

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 21 mai 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au **non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur 1 à la suite de la perte des protections d'un tableau électrique alimentant des matériels nécessaires à la sûreté du réacteur**.

Sur les réacteurs exploités par EDF, **les systèmes dits « de sauvegarde » sont utilisés en cas d'incident ou d'accident pour refroidir le cœur du réacteur**. Ces systèmes de sauvegarde sont alimentés, via des tableaux électriques, par le réseau électrique national et peuvent être secourus, si besoin, par l'un des groupes électrogènes de secours installés sur la centrale nucléaire. **Les tableaux électriques disposent de dispositifs de protection** tels que des disjoncteurs ou des relais électromagnétiques, afin d'éviter qu'un court-circuit ne les endommage.

Le 10 mai 2019, le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly était en exploitation lorsque qu'**un dispositif de protection d'un tableau électrique s'est désactivé de manière fortuite. L'exploitant n'a toutefois pas été en mesure d'identifier rapidement l'ensemble des matériels alimentés par ce tableau électrique**. Après caractérisation, il s'avère que les spécifications techniques d'exploitation imposaient d'**amorcer le repli du réacteur sous une heure à compter de la désactivation du dispositif de protection. Compte tenu du temps d'analyse nécessaire, le repli du réacteur n'a été amorcé qu'au bout d'une heure et quarante-six minutes**.

Durant l'événement, le tableau électrique n'était pas en mesure d'assurer pleinement sa fonction car, bien qu'il puisse alimenter effectivement des matériels de sauvegarde, il n'était pas complètement protégé contre les courts-circuits. Les matériels de sauvegarde alimentés par ce tableau électrique ont néanmoins toujours été alimentés par d'autres tableaux qui sont restés pleinement opérationnels.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, **l'événement a affecté la fonction de sûreté liée aux fonctions support du**

réacteur.

En raison du non-respect d'une règle permanente d'exploitation, cet événement a été classé au **niveau 1** de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation-du-reacteur-Dampierre-en-Burly-1>

Notes

[1] essais périodiques : des essais sont effectués périodiquement sur différents organes de commande ou de mesures des installations afin de garantir la sûreté des installations